



**FRANCK MONTAUGÉ**

*SÉNATEUR DU GERS*

Mercredi 13 février 2019

## Communiqué de presse

**Projet de loi santé: «Dans le Gers, je souhaite que tous les hôpitaux locaux soient préservés»  
déclare le sénateur Franck Montaugé**

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé va être soumis au Parlement suite à sa présentation ce matin en Conseil des ministres.

«Dans un département rural comme le Gers, la question de l'accès aux soins pour tous et dans des conditions équivalentes à celles qu'on peut trouver sur les territoires les mieux pourvus de notre pays doit être posée. Elle sera ma préoccupation première», déclare le sénateur Franck Montaugé.

«D'ores et déjà le projet de loi présenté prévoit une législation par ordonnance concernant la réforme annoncée de la carte hospitalière. C'est regrettable ! Une fois de plus le Parlement est dessaisi de ses prérogatives, qui plus est pour un sujet qui touche directement la sécurité de nos concitoyens au quotidien et la capacité de nos territoires à garder et accueillir des habitants.»

«Dans le Gers, je souhaite que tous les hôpitaux locaux soient préservés et dotés de moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissement leur permettant d'assurer des prises en charge de qualité, avec une attention particulière pour les urgences.»

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: franck.montauge@gmail.com

*Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)*



«Je souhaite aussi que le lien entre la médecine de ville ou de campagne et l'hôpital soit amélioré à l'occasion de cette discussion et que la gradation des soins ne se fasse pas au détriment des deux centres hospitaliers gersois qui doivent être budgétairement correctement dotés. Dans cet esprit la *tarification à l'activité* doit être abandonnée au profit de dotation du type *missions d'intérêt général*.»

«En ce qui concerne les maisons de santé, leurs succès sont directement liés à la présence durable des professionnels de santé. Ce point majeur pour l'accès au 1ier recours devra également être reconsidérées afin que les efforts des collectivités locales portent leurs fruits.»

«Dans ce contexte à fort enjeu, je souhaite la plus large concertation possible avec les citoyens gersois, les professionnels de santé, leurs organisations représentatives et les élus gersois», conclut le sénateur du Gers.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: franck.montauge@gmail.com

*Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)*